République Française

Département de Saône et Loire

Arrêté n° 2024/068

COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY

Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY

OBJET:

Arrêté de voirie GROSNE TERRASSEMENT – Travaux de construction d'une cuverie pour M. Pierre DESROCHES, Route des Concizes à SOLUTRE-POUILLY.

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

Arrondissement de Mâcon

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 3 Juillet 2024 par l'entreprise GROSNE TERASSEMENT, 4, 351 Rue des Grandes Teppes, 71000 MACON, représentée par Monsieur Bruno MARTIN, pour des travaux de construction d'une cuverie et dévoiement eu pour le compte de Monsieur Pierre DESROCHES, Route des Concizes, parcelle C 1041, à SOLUTRE-POUILLY,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETONS

ARTICLE 1: Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 22 Juillet 2024 pour une durée de 90 jours calendaires.

ARTICLE 2: Circulation.

En raison de sortie de camions, la circulation de tous les véhicules est limitée à 50 KM/Heure, route des Concizes.

ARTICLE 3: Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 4: redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4ème mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

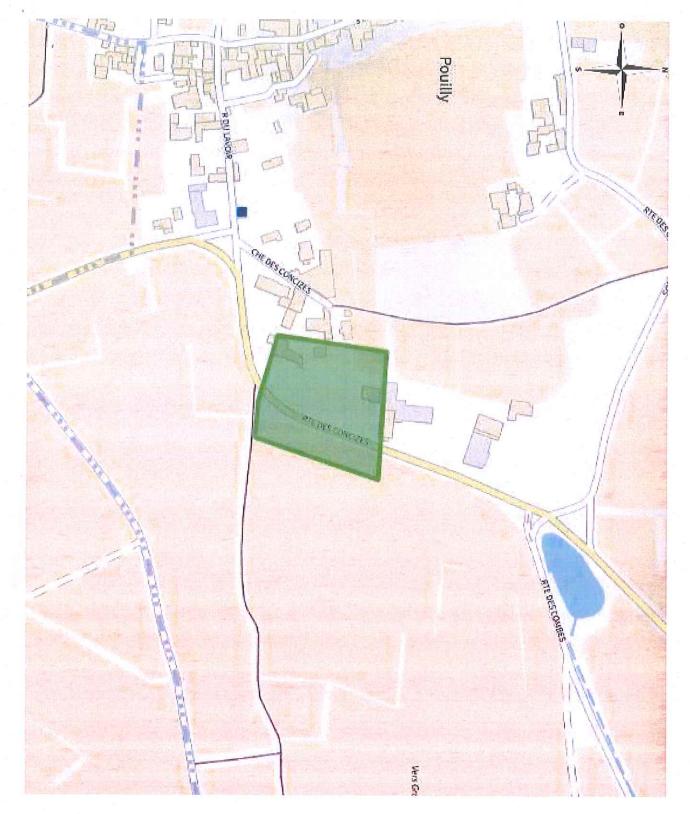
Fait à SOLUTRE-POUILLY Le 11 Juillet 2024

Le Maire,

Alban VOSSION



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimensi on="2">4.744208 46.290904 4.744203 46.290411 4.744863 46.290405 4.745066 46.290861 4.744208 46.29090 4</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimensi on="2">4.743776 46.290205 4.74456 46.290042 4.744999 46.29002 4.745504 46.29105 4.743969 46.291117 4 .743776 46.290205</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>